



FRANCE

Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

Débat Général

**Intervention prononcée par S.E.M. Jean Maurice RIPERT,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la Mission de la France**

New York, le 26 juin 2009

(vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

Je m'associe à la Déclaration qui a été faite par la République tchèque au nom de l'Union européenne.

La crise actuelle, par sa violence, sa soudaineté et son extension, est d'une ampleur sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Elle n'épargne aucun pays. Chacun est touché, à des degrés divers, par les différents canaux de transmissions de la crise financière à l'économie réelle : contraction des crédits, des flux commerciaux, des investissements, des transferts des migrants.

S'ajoutant aux effets des crises précédentes, notamment alimentaire, elle menace d'anéantir les nombreux progrès qui avaient été réalisés au prix d'efforts importants dans le domaine du développement. Son coût humain est, quant à lui, dramatique.

Cette crise n'est pas une crise comme les autres. Elle est le produit de déséquilibres et dysfonctionnements du système économique et financier mondial. Elle est le symptôme des dérives d'une mondialisation insuffisamment régulée et maîtrisée. Elle met aussi en lumière les défis qu'il nous reste à relever : celui de la pauvreté, de l'atteinte des OMD et de la réduction des inégalités, notamment par des politiques de redistribution efficaces et l'accès de tous à l'éducation, à la santé et l'emploi ; la promotion d'une croissance plus juste et plus équitable et enfin, la préservation des biens publics mondiaux.

Notre réponse à la crise doit être à la hauteur de ces défis. Elle doit être mondiale et inclusive car nous sommes tous concernés. Elle exige aussi, pour être efficace, de prendre en compte la diversité des situations pour mieux cibler nos actions.

Cette Conférence constitue à cet égard une étape particulièrement importante. Les Nations Unies doivent en effet contribuer à la définition d'une réponse cohérente à la crise, en complétant et renforçant les efforts engagés au plan international dans diverses enceintes. Par leur composition universelle, par leur capacité à croiser tous les sujets de la mondialisation, à articuler l'économique, le social et l'environnemental, elles ont un rôle majeur à jouer.

Face à l'urgence, des mesures économiques et financières d'ampleur inégalée ont été adoptées, notamment au Sommet de Londres du 2 avril dernier. Outre des plans de relance ambitieux, des ressources considérables vont être mobilisées pour financer les pays en difficulté. Des mesures majeures ont été décidées pour mieux superviser et réguler le système financier, afin de le remettre au service de l'économie réelle et du développement. Le refus du protectionnisme a été réaffirmé et des moyens concrets de surveillance de cet engagement ont été mis en place. Une action déterminée a été entreprise pour lutter contre les juridictions non coopératives, contre la fraude fiscale et contre les flux illicites. Ce sujet n'est pas réservé aux seuls pays industrialisés. C'est une question d'intérêt mondial, c'est une question liée au développement. Au-delà, une accélération du chantier de la réforme de la gouvernance économique internationale a été décidée, notamment en œuvrant à une meilleure représentativité des institutions financières internationales, tenant compte des nouvelles réalités économiques.

L'Union Européenne a par ailleurs rappelé ses engagements. J'évoquerai notamment parmi eux sa détermination à tenir ceux qu'elle a pris en termes d'APD et sa vigilance face au risque d'une nouvelle crise de la dette, préoccupation partagée par bon nombre d'entre vous. La France contribuera à soutenir à cet égard les initiatives existantes d'allègement de la dette. Elle demeure aussi attachée à « l'approche d'Evian » en tant qu'instrument souple permettant d'assurer la soutenabilité de la dette en temps de crise. Elle préconise des discussions, s'il y a lieu, sur des mécanismes améliorés de restructuration de la dette souveraine fondés sur les cadres et principes existants, y compris le Club de Paris, ouvertes à une large participation des créanciers et des débiteurs et garantissant un partage équitable de l'effort entre les créanciers, les institutions de Bretton Woods jouant dans le débat un rôle central.

La France a pris toute sa part à ces efforts. Elle renouvelle son engagement en faveur de ses partenaires de développement et continuera à mettre en œuvre ceux qu'elle a pris en termes d'APD et dans le cadre du G20. Elle est et restera l'un des principaux défenseurs d'une nouvelle régulation financière et l'un des principaux contributeurs dans le secteur de la santé. Elle a été l'un des premiers pays à appeler à une réponse forte et rapide à la crise alimentaire, en appelant à la constitution d'un Partenariat mondial pour l'alimentation et la sécurité alimentaire, en accroissant ses engagements dans l'agriculture (1 milliard sur 5 ans) et en mettant en place des fonds d'investissement dans l'agriculture africaine, avec plusieurs partenaires. Elle continuera à œuvrer à la recherche de nouvelles sources de financement, plus stables et prévisibles, en examinant un menu d'options : mécanismes de marché (affectation d'une partie des enchères carbone au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement), taxes assises sur les activités mondialisées, contributions volontaires de solidarité, mécanismes d'engagement garantis par les Etats (IFFIm). Le changement d'échelle dont nous sommes convenus à Doha est plus pertinent que jamais. Plus généralement, la gouvernance démocratique, la promotion de l'Etat de droit et des droits de l'homme seront au cœur de ses priorités.

Ces efforts, considérables, ne suffiront pas à eux seuls, à assurer la mondialisation coopérative, équitable et inclusive à laquelle nous aspirons tous. Nous devons nous engager en faveur d'un système multilatéral plus cohérent et efficace et de normes internationales mieux articulées et appliquées. Le système des Nations Unies a un rôle irremplaçable à cet égard, en partenariat avec les institutions de Bretton Woods en contribuant à la définition d'une approche équilibrée entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

Plusieurs axes d'action nous paraissent à cet égard prioritaires, pour les Nations Unies, en mettant à profit l'expertise des agences spécialisées et des fonds et programmes du système :

- la promotion d'un travail décent pour tous. A cet égard, nous saluons les résultats de la Conférence internationale du travail et de l'adoption du pacte pour l'emploi, que nous devons désormais mettre en œuvre.
- le système d'alerte précoce sur les vulnérabilités. Ce système devrait notamment permettre, en utilisant les compétences et mandats respectifs des différentes agences spécialisées, fonds et programmes, à renforcer les capacités d'évaluation (notamment à l'égard des populations les plus touchées) et à adapter l'aide et les activités opérationnelles aux besoins exprimés par les pays.
- la poursuite des efforts engagés par le système des Nations Unies pour se réformer et rendre son action plus efficace au service de ses Etats membres

Nos efforts doivent se poursuivre, car le chemin à parcourir reste long. Notre dialogue, notre concertation sont à cet égard essentiels. La démarche d'écoute et de recherche de consensus qui a marqué les travaux de cette conférence constitue un signal d'espoir et d'unité pour faire face aux grandes échéances des prochains mois.

Je vous remercie./.